

L'OPPBTP publie un nouveau guide pour renforcer la prévention : Évaluation du risque plomb avant travaux

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) publie un guide complet dédié à l'évaluation du risque plomb avant travaux. Cet ouvrage répond à un enjeu majeur de santé au travail, alors que le plomb, classé CMR et toxique sans seuil, demeure présent dans de nombreux bâtiments et chantiers de rénovation, exposant les travailleurs à des dangers graves et irréversibles. Ce guide fait le point sur la réglementation, les responsabilités des acteurs et les méthodes de repérage.

Un risque toujours actuel dans les bâtiments

Ce guide constitue une ressource pour toute entreprise du BTP souhaitant identifier le risque plomb. Il permet de comprendre les enjeux et de cerner les objectifs réglementaires. Bien que son usage soit strictement encadré, le plomb reste fréquent dans le bâti français :

- ✓ Dans les **peintures anciennes** (céruse, minium, pigments techniques),
- ✓ Dans certains **enduits, vernis, colles et plâtres**,
- ✓ Dans les **canalisations et équipements anciens**,
- ✓ Dans des **matériaux industriels** ou techniques (PVC, câbles, couvertines, joints de vitraux...),
- ✓ Ou encore dans les **faïences et carrelages** via leurs glaçages.

Il peut également être présent **de manière fortuite**, notamment à cause des dépôts liés aux anciens carburants plombés ayant contaminé durablement certaines façades.

Ce risque demeure donc élevé pour les entreprises intervenant en rénovation, réhabilitation, démolition ou maintenance.

Un contexte réglementaire en évolution

Le guide intervient dans un moment clé pour la profession. Les valeurs limites européennes d'exposition (VLEP) et les valeurs limites biologiques (VLB) du plomb vont être **fortement abaissées à compter d'avril 2026**, renforçant le besoin d'anticipation et d'évaluation du risque plomb.

Contrairement au repérage amiante, **aucune obligation réglementaire spécifique** n'impose aujourd'hui un repérage plomb avant travaux. Néanmoins, le Code du travail impose aux maîtrises d'ouvrage et aux entreprises d'évaluer les risques chimiques et de

protéger les travailleurs. Ce guide clarifie les liens entre les différents diagnostics que sont le : **CREP, DRIPP, diagnostic déchets (PEMD)**, contrôle après travaux.

Un guide technique, conçu pour appuyer tous les acteurs

Structuré en trois grandes parties, le guide apporte :

1. Un socle scientifique et sanitaire étayé

- ✓ Rappel des effets du plomb sur la santé : troubles neurologiques, reins, fertilité, risques pour les enfants (saturnisme).
- ✓ Explication des voies d'exposition (inhalation, ingestion), de la charge corporelle et de la **demi-vie du plomb dans l'organisme** (30 jours dans les organes mous, jusqu'à 30 ans dans les os).
- ✓ Décryptage des seuils et valeurs limites en santé publique et au travail :
 - Seuils de plombémie (VLB),
 - VLEP 8h,
 - Valeurs de référence recommandées par l'ANSES ou le HCSP,
 - Seuils de poussières en fin de chantier.

2. Une clarification des diagnostics existants

Le guide détaille le rôle, les objectifs, les méthodologies et les limites du :

- ✓ **CREP** (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), obligatoire dans l'habitat ancien ;
- ✓ **DRIPP** (Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb des Peintures), réalisé en cas de risque de saturnisme ;
- ✓ **Diagnostic PEMD** (produits, équipements, matériaux, déchets) ;
- ✓ **Contrôle après travaux**, garantissant l'absence de contamination résiduelle ;
- ✓ **Repérage plomb avant travaux**, en s'appuyant sur la norme NF X46-035

3. Une présentation des différentes méthodes d'identification avec pour chacune les limites et les avantages

« *Avec ce guide, nous voulons apporter au secteur une vision complète, fiable et opérationnelle pour agir sur le risque plomb, souvent sous-estimé par rapport à l'amiante alors qu'il entraîne des conséquences sanitaires majeures. Les nouveaux seuils européens rendent indispensable une montée en compétence rapide de tous les acteurs* », déclare Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP.

Le guide [Évaluation du risque plomb avant travaux](#) est disponible gratuitement sur www.preventionbtp.fr.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications

Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Marine Broustal • m.broustal@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Pauline Lardy • 01 46 09 26 54
Pauline.lardy@oppbtp.fr